

CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2024-713-3.

Règlement modifiant le règlement 2010-713 décrétant un emprunt et une dépense de 2 600 000 \$ pour des travaux d'agrandissement et de réaménagement de la Bibliothèque Jean-Marc-Belzile afin d'augmenter l'emprunt et la dépense, tel qu'amendé, de 9 500 000 \$ à 15 950 000 \$.

Je, soussignée, Sophie Bourgon, secrétaire administrative, Service des affaires juridiques et greffe de la Ville de Lachute, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de onze mille trois cent sept (11 307).

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de mille cent quarante-deux (1 142).

Que le nombre de demandes faites est de 197, et en conséquence

- Que le règlement numéro 2024-713-3 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter
- Qu'un scrutin référendaire doit être tenu

Lecture faite,

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Lachute le 16 avril 2024.

Sophie Bourgon

Signature

Secrétaire administrative, Service des
affaires juridiques et greffe

Titre